



- EDITION SPECIALE COVID 19 -

La Gazette Rochoise

EDITO

Voilà maintenant 6 semaines que notre pays, tout comme le reste du monde est quasiment à l'arrêt, terrassé par un ennemi invisible, au nom incongru, COVID-19.

Cette situation dessine un monde où règne l'inconnu, le doute, l'incertitude, un monde inédit qui s'avère anxiogène pour beaucoup, un monde qui ouvre une réflexion sur notre avenir pour d'autres.

Notre belle cité médiévale n'échappe bien évidemment pas à cette situation et elle doit, elle aussi, s'adapter à chaque instant aux nombreuses évolutions, aux nombreux changements qui s'imposent à nous.

Plus que jamais, je veux vous dire ici, de continuer à prendre soin de vous, de respecter les consignes sanitaires, d'être solidaires les uns envers les autres et de penser à ceux qui prennent des risques pour nous soigner. Ils comptent sur vous! Aujourd'hui, plus que jamais, le sens civique de chacun et l'esprit de solidarité avec les plus fragiles sont indispensables.

Votre mairie étant le premier échelon de proximité, nous remplissons notre mission, d'être à vos côtés dans ce moment difficile, de vous accompagner au mieux dans votre vie de tous les jours et par conséquent de vous informer sur tout ce que la ville peut vous apporter quotidiennement.

Ainsi, vous pouvez compter sur nous et les services qui sont joignables. Je pense à l'accueil téléphonique mis en place en mairie, à la police municipale qui poursuit ses missions habituelles ainsi que celles liées au confinement ou encore aux astreintes techniques d'urgences. Vous lirez également que les services de proximité et du CCAS mettent tout en œuvre pour éviter l'isolement des plus fragiles et continuent de gérer les affaires scolaires et la jeunesse. Notamment pour accueillir certains enfants dans les écoles pour ceux dont les parents

travaillent dans la branche médico-sociale. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier chaleureusement, tout comme je veux remercier les équipes de la MJC qui nous accompagnent chaque jour dans les nombreux appels téléphoniques quotidiens effectués auprès des personnes âgées.

Le confinement, nous le voyons chaque jour dans les médias, peut provoquer des paniques, parfois des scènes surréalistes, mais c'est surtout l'occasion de faire émerger des initiatives citoyennes de solidarité, qui nous remplissent le cœur de joie. Certaines actions sont connues, comme la confection de masques, d'autres sont plus discrètes, comme ces personnes qui se mobilisent pour aider nos producteurs locaux à survivre. Si vous aussi vous faites preuve de générosité et d'humanisme, faites-vous connaître et si vous avez connaissance d'actions de ce genre, faites-le savoir.

Enfin, chaque soir, je vous entends, je vous vois applaudir pour remercier ceux qui sont là chaque jour pour faire reculer la maladie et prendre soin de nous, de vous : le personnel soignant, technique et administratif des

hôpitaux, des EHPAD, des centres d'accueil pour personnes handicapées, de l'EPSM, sans oublier les médecins et infirmiers libéraux. Du fond du cœur, merci ! Continuons à les soutenir et soyons fiers d'eux.

Je veux associer à ces remerciements tous ceux qui sont dans l'ombre, mais qui sont tellement indispensables à notre vie : les rippers qui continuent d'assumer chaque jour la collecte des ordures ménagères, les commerçants alimentaires qui ouvrent leur magasin, les entreprises qui ont modifié leur activité pour produire masques, gel hydroalcoolique, respirateurs... mais aussi les gendarmes, pompiers, policiers municipaux qui assurent votre sécurité et tous les bénévoles et associations omniprésents pour aider les plus fragiles. Enfin, j'ai une pensée pour vous tous, pour les malades et leurs familles, auxquels j'adresse tous mes vœux de rétablissement. Vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous.

Sauvez des vies, restez chez vous !

Sebastien Maure
Maire de la Roche-sur-Foron

“ C'est surtout l'occasion de faire émerger des initiatives citoyennes de solidarité, qui nous remplissent le cœur de joie ”



EDUCATION

L'école du Bois des Chères organise l'accueil scolaire des élèves des écoles élémentaires publiques de La Roche-sur-Foron et Eteaux, lorsqu'au moins un des deux parents fait partie des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Dans un premier temps, les parents doivent prendre contact par mail avec le Directeur ou la Directrice de l'école élémentaire où est scolarisé leur enfant.

Ils doivent expliquer leur situation et leurs besoins. Les Directeurs valideront ou non l'accueil scolaire.

Si cet accueil est validé, les parents peuvent écrire un mail à Laurence SAGE, Responsable du service Education, pour

“L'accueil scolaire des élèves des écoles élémentaires publiques est possible”

les besoins périscolaires. L'accueil est possible de 7h30 à 18h30. Les déjeuners sont inclus.

La Ville a aussi ouvert l'école les mercredis, depuis le 1er avril. L'accueil est alors entièrement assuré par l'équipe périscolaire, là aussi potentiellement de 7h30 à 18h30. Seule différence avec les autres jours de la semaine, il est demandé ce jour là que les parents préparent le déjeuner de leur enfant.

En moyenne, entre 4 et 6 enfants ont été accueillis entre le 30 mars et le 3 avril à Bois des Chères.

service.scolaire@larochesurforon.fr

PETITE ENFANCE

Quelles sont les possibilités de gardes d'enfants à la Roche-sur-Foron?

• Si les enfants sont déjà inscrits dans l'un des 2 multi-accueil de la commune et qu'au moins un des deux parents fait partie des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, nous pouvons les accueillir.

Ils doivent faire un mail en expliquant leur situation à Monsieur Simon ALLARY, Responsable du service petite enfance :

ccas-accueil-petite-enfance@larochesurforon.fr

Actuellement, un enfant est accueilli 3 jours par semaine.

• Si les enfants ne sont pas inscrits dans l'un des 2 multi-accueil, Madame Marie-

Christine CURTET, Responsable du Relais Assistants Maternels, peut les orienter sur les places de garde encore vacantes à la Maison des Assistants

Maternels ou chez les assistants maternels rochois. Il reste de la place !

ccas-ram@larochesurforon.fr



CCAS

Le CCAS reste ouvert pour les situations d'urgence : rupture alimentaire et violences conjugales.

Le numéro d'accueil est basculé sur le téléphone portable de Monsieur

Thomas COURANT, le Directeur du CCAS. Depuis le début du confinement, ce sont 2 aides alimentaires qui ont été apportées.

ils assurent ces appels auprès d'environ 50 rochois.

• 28 agents du CCAS et de la ville se sont mobilisés du 31 mars au 3 avril pour téléphoner aux 932 rochois de 70 ans et + afin de faire le point sur les situations de chacun et renseigner sur les aides possibles.

“Le CCAS reste à l'écoute et à disposition des Rochois isolés”

L'équipe de la MJC s'est aimablement proposée pour passer des appels de convivialité à celles et ceux qui se sentent seul(e)s. Depuis le début du confinement,

Le CCAS accueille les appels de celles et ceux qui ont besoin d'aide pour les courses alimentaires. Ces personnes sont orientées sur le service “La Croix-Rouge chez vous”, qui leur permet d'obtenir

la livraison des courses alimentaires à leur domicile par des bénévoles. Ce même service peut aussi être utilisé pour aller dans une pharmacie récupérer les médicaments,

avec une ordonnance transmise par la personne en demande. Pour les plus dépendants des Rochois, le service de portage des repas à domicile est proposé.



RESIDENCE AUTONOMIE

Toutes les mesures de protection ont été prises pour assurer la sécurité des résidents et de l'équipe.

- Suspension des ateliers et activités collectives.
- Suspension des prises de repas collectives au restaurant, néanmoins, nous apportons les plateaux repas dans les studios pour que chacun le prenne individuellement.
- Interdiction des visites.
- Interdiction des sorties pour les résidents, toutefois ils peuvent circuler dans la résidence et un espace vert délimité.

- Apprentissage des gestes barrières (difficile à comprendre pour certains résidents).
- Mise en place d'un registre des entrées à l'établissement avec du Gel Hydro-alcoolique à disposition des visiteurs et des résidents.
- Seules les infirmières et les aides à domicile (pour les prestations

indispensables) sont autorisées à entrer.

- Désinfection de l'ensemble du bâtiment 2 fois par jour en mettant l'accent sur les poignées de portes, les rampes, les boutons de l'ascenseur, etc.
- Port de masques, blouses et gants pour tout le personnel, gel Hydro alcoolique à disposition.



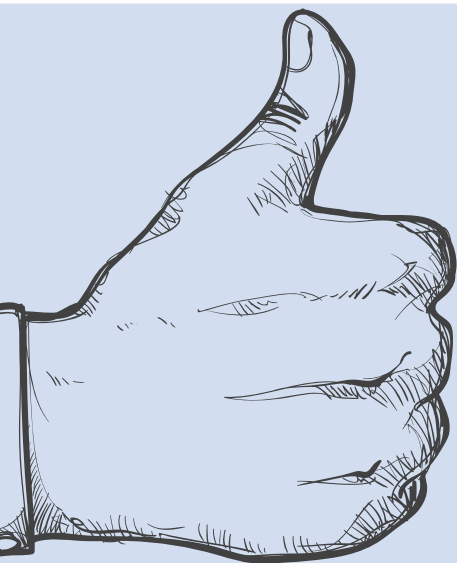
“Quelles mesures ont été prises aux Rocailles du Verger ?”

Nos actions pour égayer le quotidien des résidents...

- . Communication résidents / familles via SKYPE
- . Appels téléphoniques de convivialité
- . Expo photo de portraits de résidents
- . Expo photo des animations des derniers mois écoulés
- . Exposition des dessins et poèmes réalisés par les enfants de la ville
- . Concours interne invitant les résidents à s'exprimer sur ce que leur inspire ce confinement
- . Lectures téléphoniques de passages de romans
- . Prêts par la Médiathèque de livres, revues, CD

“Nous avons mis en place des services supplémentaires, pour ceux qui n'ont pas d'autre solution :”

- . Service de courses alimentaires;
- . Service de renouvellement d'ordonnance.



“Au terme du 1^{er} mois de confinement le non-respect des règles de sortie aboutit à moins d'une verbalisation par jour”

Serge Bocquet, Responsable de la Police Municipale

POLICE MUNICIPALE

Face au contexte particulier de la crise sanitaire, l'équipe est effective du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Les nouveaux locaux de la Police Municipale restent cependant fermés, mais une permanence est assurée au 04 50 25 82 50, numéro qui rebascule automatiquement sur l'équipe “terrain”.

Dans ce contexte, les policiers municipaux effectuent des contrôles préventifs sur les sorties dérogatoires. Le non-respect de ces consignes peut coûter 135 € d'amende. Côté stationnement, la zone bleue est tolérée au delà des deux heures habituelles jusqu'à la fin du confinement.

En cas d'urgence, ou en dehors des horaires, vous pouvez contacter la Gendarmerie au 04 50 03 00 15 ou en composant le numéro unique 17.

UN CENTRE DE SOIN “SPECIAL COVID-19” A REIGNIER

Face à l'affluence de la maladie, les médecins du secteur REIGNIER - LA ROCHE-SUR-FORON se mobilisent.

En cas de toux, fièvre, perte de l'odorat, gêne respiratoire ou douleurs thoraciques, apparition subite de rougeurs persistantes parfois douloureuses, et de lésions d'urticaire passagères : appelez votre médecin traitant.

Si vous n'avez pas de médecin traitant ou si vous n'arrivez pas à le joindre, faites le 15. Votre médecin traitant pourra,

soit vous voir en téléconsultation (l'application Doctolib est particulièrement utile à ce sujet), soit vous orienter vers le centre COVID ouvert à l'école la Rose des Vents à Reignier, gracieusement mise à disposition par la mairie de Reignier-Esery.

“Que faire en cas de symptômes du Coronavirus ?”

Les consultations au centre COVID ne se font que sur RDV et sur l'approbation des médecins traitants ou urgentistes (afin de limiter les risques inutiles de contamination).





SERVICES TECHNIQUES

L'équipe propreté continue à assurer le nettoyage de la ville à raison d'une équipe de deux personnes par jour, 6/7j (3 équipes en rotation 2j/semaine).

Un agent des espaces verts est mobilisé pour s'occuper des quelques 10000 plants de fleurs prévus pour le fleurissement 2020.

Une permanence d'encadrement est assurée au CTM du lundi au vendredi. Le nettoyage des bâtiments communaux

est réduit au maximum et se concentre aux locaux encore utilisés.

Le reste des équipes sont en télétravail ou chômage partiel (mais reste mobilisable à tout moment).

L'astreinte sécurité municipale fonctionne normalement (7j/7 H24).

Contacts des Services Techniques
mairie@larochesurforon.fr
st-accueil@larochesurforon.fr
ctm-secretariat@larochesurforon.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

A partir du 20 avril 2020, la Mairie va profiter du confinement pour réaliser un test prolongé de l'extinction de l'éclairage public nocturne. Cette mesure a pour but de limiter la pollution lumineuse. Toutefois, cet éclairage sera toujours assuré dans l'hyper-centre et aux abords des carrefours pour des raisons évidentes de sécurité.



FABRICATION MASQUES

Des masques homologués réutilisables et lavables à destination des habitants ont été commandés par la Mairie. Parallèlement, un collectif composé de couturières et bénévoles est entrain de s'organiser sur la commune pour confectionner des masques « maisons » mais homologués. La distribution se fera à la sortie du confinement. Les habitants seront informés via le site web et les réseaux sociaux de la ville.



SERVICE URBANISME

Le service urbanisme-foncier-juridique est fermé au public mais joignable au 04 50 25 14 64 ou par mail : urba-accueil@larochesurforon

Les demandes d'autorisation d'occuper le sol (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) peuvent toujours être adressées par courrier. Aucun envoi par voie dématérialisée ne peut-être admis à ce jour.

A noter, que "depuis la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020 établissant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 mai 2020 et l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant cette période, les délais d'instruction ne courent pas du 12 mars au 24 juin 2020."



Marché des producteurs

La Mairie de la Roche-sur-Foron organise un mini-marché des producteurs sur la place de l'Hotel de ville, tous les jeudis dont le premier a eu lieu le 9 avril dernier. Rdv de 8h à 12h.



Service Ressources Humaines

Une permanence physique et téléphonique est organisée tous les matins de 8h30 à 12h.

Les agents sont tous placés dans une position statutaire régulière :

- ceux qui sont mobilisés sur des missions indispensables poursuivent le travail (le droit de retrait ne s'applique pas à ce jour dès lors qu'il n'y a pas de déféctuosité dans le système de protection mis en place).
- certains ont été affectés sur de nouvelles missions compatibles avec leurs grades et leurs compétences.
- ceux qui le peuvent réalisent du télétravail.
- ceux qui ne peuvent ni travailler,

ni télétravailler pour des raisons personnelles (arrêt maladie, santé à risque ou garde d'enfants) ou pour des raisons professionnelles (pas le matériel adéquat ou missions non télétravaillables), sont placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

Aucun agent n'est placé en congé d'office. Tous les agents conservent l'intégralité de leur rémunération (et donc aussi de leur régime indemnitaire).

Les agents contractuels "horaires" (ndr : payés en fonction des heures travaillées) sont payés sur la base des heures normalement prévues. Tous les agents bénéficient donc d'un maintien de salaire à 100 %.



"Face à la crise, nous gérons les affaires courantes. Les procédures sont allégées au maximum pour permettre le paiement rapide des fournisseurs afin de ne pas pénaliser la trésorerie."

Vincent Belle-Clot, Directeur Financier



Ecole de Musique

L'équipe pédagogique de l'EMM a réfléchi à la mise en place d'un suivi des élèves durant la période de confinement :

- la progression des élèves est suivie hebdomadairement par chaque professeur
- les élèves seront amenés à produire des enregistrements sonores et des exercices écrits
- pour les orchestres ou les cours collectifs, les élèves reçoivent des accompagnements sonores sur lesquels ils peuvent s'exercer.

MEDIATHEQUE

Pour continuer la pêche aux infos et la soif de culture, l'accès à la plateforme numérique [e-medi@s](https://www.e-medi@s.fr) est ouvert à tous les habitants, sans condition d'abonnement à la médiathèque, et ce jusqu'au 31 mai 2020. Cette plateforme mise en place par Savoie Biblio (bibliothèque départementale) permet un accès gratuit à la presse en ligne, aux formations (dont des cours de soutien scolaire du CP à la terminale) et aux films. Pour cela, c'est simple, il vous suffit de demander l'activation d'un compte.

Pour toutes questions ou demandes, contacter l'équipe par mail : mediatheque@larochesurforon.fr



MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-FORON



Mairie

Permanence
téléphonique

Du Lundi au Vendredi
9h à 12h - 14h à 17h
Tél. : 04 50 25 90 00

SERVICE POPULATION

Le service population est fermé au public pendant la période du confinement.

Une permanence téléphonique est maintenue du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tel : 04 50 25 95 80

Etat-civil

Deux agents du service viennent en mairie uniquement sur rendez-vous pour les déclarations de reconnaissances, de naissances et de décès, pour tout travail relatif au cimetière (achat de concession suite à décès, travaux des marbriers....) Les demandes d'actes d'état civil sont également traitées chaque semaine.

Cartes nationale d'identité et passeports : Les demandes et les retraits de cartes nationales d'identités et de passeports sont suspendus durant cette période.



Le centre de fabrication a également stoppé les envois des titres. Par contre, la période de délai de 3 mois pour récupérer les pièces d'identité avant destruction, est repoussée donc les titres d'identité ne seront pas détruits.

Recensement militaire

Les jeunes concernés pourront venir après la période de confinement, à savoir : « si les délais ont été dépassés, il est

toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. »



Mariages

La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS sont reportés, sauf pour les cas dit "in extremis".



Restez chez vous - Stay at home

